



69550  
Téléphone : 04 74 89 30 24  
Email : mairie@amplepuis.fr  
Site : www.amplepuis.fr

**MAIRIE D'AMPLEPUIS**  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026  
Extrait du registre des Délibérations  
Délibération n°14

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En-exercice : 27  
membres

Présent(s) : 23

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 0

Délibération comportant

1 page(s),

1 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le :

11/6/26

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le cinq juin deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

**Les membres présents en séance :** Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETTO, Daniel BEAUMEL, Monique CHAMPALLE ANESSI, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Adèle RECORBET, Slaïde NICODEMO, Alexis DEBORD, Corinne GELIN, Lydie AUGAY, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :** Véronique PUTHINIER-DUMONTET (pouvoir à Didier FOURNEL), Romain DUBREUIL (pouvoir à Sylvette GRANGE), Eric LACROIX (pouvoir à Lydie AUGAY), Patrick PLANTIER (pouvoir à Corinne GELIN)

**Le ou les membres absent(s) :**

*Vu le code général de la fonction publique territoriale ;*

*Vu la délibération n°4 du 29/09/2015 portant « personnel communal – refonte du tableau des effectifs – création des emplois » ;*

*Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.*

Le Conseil municipal **APPROUVE** la modification ci-après du tableau des effectifs :

- ⇒ Création d'un emploi **d'agent d'entretien et d'hygiène/périscolaire à temps non complet de 34h30 au 01<sup>er</sup> septembre 2026**, éligible au grade du cadre d'emplois des adjoints techniques. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.
- ⇒ Création d'un emploi **d'agent d'entretien à temps non complet de 16h30 hebdomadaire**, éligible au grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique
- ⇒ Création d'un emploi **d'agent d'entretien et d'hygiène/périscolaire à temps non complet de 20h hebdomadaire**, éligible au grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.
- ⇒ La **création d'un poste de médecin** à temps non complet de 34h hebdomadaire. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 1° du code général de la fonction publique

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.  
Amplepuis, le 5 juin 2026

**Le secrétaire de séance**  
**Florent PORTIER**



**Le Maire,**  
**Didier FOURNEL**